



### ➤ Rassemblement des Saint Georges



En juin 1998, la commune de Saint Georges Sur Layon organisait le rassemblement des Saint Georges de France. 20 ans plus tard, en juin 2018, cette fête sera à nouveau dans notre département.

C'est la commune de Saint Georges Des Gardes qui va accueillir les habitants de tous les Saint Georges de France les 15,16 et 17 juin 2018.

Pour vous donner envie de participer à cette grande fête, nous vous proposons une soirée « découverte » le 10 mars 2018.

Le but est de vous présenter le déroulement de ce joyeux week-end.

Ce moment vous permettra d'échanger avec les membres de l'association, de participer à des jeux, de visualiser des photos et films des précédents rassemblements. Nous vous informerons régulièrement sur ce rassemblement de mi-juin via le bulletin mais aussi par l'affichage sur la commune.

Clarisse DESVALLON



## ÉDITO

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je viens vous offrir tous nos Meilleurs Vœux pour cette année 2018. Que cette année vous soit remplie de petits bonheurs au quotidien, agrémenté de solidarité et d'une bonne santé pour vous et vos proches.

Suite à la démission d'Hervé Vilboux en octobre dernier, nous avons procédé à quelques modifications au sein du conseil municipal de St Georges et de Doué en Anjou. J'ai été élue maire de la commune déléguée de St Georges et 4<sup>ème</sup> adjointe en charge de la communication pour Doué en Anjou. L'autre changement concerne Patrick Alopé qui est 2<sup>ème</sup> adjoint de St Georges et représentant de Doué en Anjou pour la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire. Nous restons à 12 représentants de St Georges, pour la nouvelle commune Doué en Anjou.

Au secrétariat de mairie, nous avons accueilli Magalie Toucheteau qui partage son temps entre 3 collectivités. Elle est présente aussi à Concourson et aux Verchers.

L'année 2017 a été la finalité du nouvel aménagement extérieur de l'Espace Marcel Hasquin et de la dernière tranche du réseau d'assainissement.

*Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. Antoine de St Exupéry.*

En 2018, nous continuerons à réfléchir sur nos projets d'hier qui n'ont pas vu le jour : le lotissement du Clos Davy (dans un premier temps, la construction des logements de Saumur Habitat) ; la première tranche de la traversée de bourg (côté cimetières) et aussi la continuité de la mise en place de la commune nouvelle. Travailler tous ensemble pour construire au mieux ce nouveau territoire.

Souhaitant être à votre écoute, nous vous proposons une ouverture de la mairie tous les 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois entre 10h et 12h. Vous pourrez venir nous y rencontrer sans rendez-vous.

Annick BERNIER  
Maire  
de Saint-Georges-sur-Layon



## ↳ La sécurité est l'affaire de tous

En décembre dernier, deux majors de la Brigade des Aînés de la gendarmerie de Maine et Loire sont venus à la rencontre des adhérents du club des aînés de Saint Georges.

Cette intervention était essentiellement basée sur la sécurité des seniors au quotidien que ce soit à leur domicile mais aussi à l'extérieur (dans la rue, dans les lieux publics).

Peu de personnes étaient présentes malgré une invitation envoyée aux clubs des communes voisines. Toutefois, il y eut un bon échange de la part des participants lors de la séance.

Les Majors Martin et Rousseau ont commencé leur information en rappelant que la sécurité était un droit et qu'à partir d'un certain âge les personnes étaient plus vulnérables.

Les victimes d'infractions, abus de confiance et abus de faiblesse sont principalement des seniors mais nous sommes tous concernés. C'est pourquoi voici quelques petits rappels vous informant que la sécurité est l'affaire de tous et que tout le monde est acteur.



### A domicile :



**Aux démarchages à domicile** par des personnes douteuses ou pas. N'ouvrez pas la porte à n'importe qui.

Cela peut être pour vendre des calendriers, des fruits et légumes, couteaux, vaisselles, literie, travaux (ravalement de façade, réparation de toiture, vente de panneaux photovoltaïques ...)

Si la personne est entrée à votre domicile et qu'elle refuse de sortir : faites le 17.

Ne jamais rien signer le 1er jour même si l'offre est intéressante et se termine le jour même. Si le contrat est signé, vous avez un délai de rétractation de 14 jours.

Demander la carte professionnelle et prendre le temps de la regarder.

**Aux escroqueries à la fausse qualité** : contrôle énergétique, humidité, termites dans le bois ...



**Aux démarchages téléphoniques abusifs** : enquêtes, publicités, sondages, soit par des sociétés ou personne se faisant passer pour une société.

Le dispositif « BLOCTEL » n'est pas sûr sur du long terme puisque les sociétés se vendent entre elles leur liste.

**Aux invitations arnaques** pour les ouvertures de nouvelles enseignes de magasin. Se rappeler que rien n'est gratuit !

**Au danger sur internet** : faux sites marchands, faux e-mails, ne pas transmettre de données confidentielles, s'assurer qu'il y ait le « s » à <https://www.....>

Si la carte bancaire a été piratée, aller rapidement à la gendarmerie qui vous donnera un document afin que la banque puisse vous rembourser l'intégralité des dépenses.

Changer les mots de passe, ne jamais mettre le même partout :

- Aux sites de rencontre, des personnes se cachent derrière une fausse identité.
- Les faux e-mails peuvent avoir des fautes d'orthographe. Les adresses mails sont utilisées pour des abus, des demandes d'argent en prétextant des difficultés financières. Ne pas répondre aux mails suspects. Ils peuvent se faire passer pour des amis ou quelqu'un de proche.



### **Les cambriolages**

Fermer les portes à clés même lorsque vous allez dans le jardin, à la boulangerie....

Ne pas cacher les clés sous le paillason, pot de fleurs ....

Un cambriolage dure en général 3 à 4 minutes. L'ennemi du cambrioleur = le temps, la lumière.

Il faut tout faire pour dissuader, ralentir, décourager, mettre des obstacles.

## Hors domicile, à l'extérieur

### **Aux retraits d'argent au distributeur**

Privilégiez les distributeurs dans les agences bancaires  
Ne pas donner le code confidentiel même à la personne de l'ADMR  
Ne pas se laisser distraire.

### **Au vol à l'arraché** : mettre son sac en bandoulière, une main sur le sac.

### **Le vol à la roulotte** (à l'intérieur de la voiture)

Ne rien laisser à la vue de tout le monde : lunettes de soleil, téléphone, clés de maison, ordinateur, appareil photo ...  
Ne pas laisser l'adresse du domicile.

### **A l'escroquerie aux rétroviseurs** : croisement avec une autre voiture = faux accrochages

### **Les cambriolages**

Fermer les portes à clés même lorsque nous allons dans le jardin, à la boulangerie....  
Ne pas cacher les clés sous le paillason, pot de fleurs ....  
Un cambriolage dure en général 3 à 4 minutes. L'ennemi du cambrioleur = le temps, la lumière.  
Il faut tout faire pour dissuader, ralentir, décourager, mettre des obstacles

## ➔ Association Beau soleil Solidaire

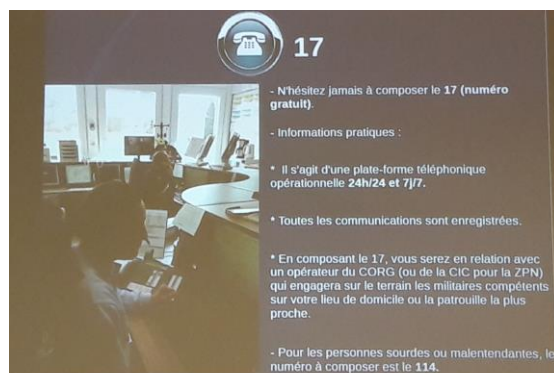
Vous avez peut-être remarqué courant 2017, des va-et-vient réguliers devant l'église de votre village ... C'est l'association Beau Soleil Solidaire dont le siège social est à Savennières (15 km au sud-ouest d'Angers). Elle accueille régulièrement pendant les week-ends et les vacances scolaires dans le gîte de France de Mr et Mme Bernier, situé à côté de l'église, des jeunes en situation de handicap de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ; service du Conseil Départemental du Maine et Loire.

L'association Beau Soleil y accompagne un groupe de six jeunes, âgés de 8 à 17 ans, autour d'activités de loisirs, de détente, de découverte mais aussi de l'apprentissage des règles de vie en groupe privilégiant la compréhension, l'acceptation et le respect de l'autre et de ses différences.

Prônant l'ouverture vers l'extérieur, et le développement de l'autonomie, l'équipe accompagne les jeunes dans la découverte et l'apprentissage de la vie de tous les jours, en les responsabilisant pour faire les courses, préparer les repas, s'investir dans la vie domestique par exemple.

Ils sont encadrés par une équipe composée de quatre professionnels de l'animation, spécialisés dans le handicap et animée par Caroline LEBOUFFANT ; responsable des séjours. Elle est chargée d'organiser, de préparer, d'animer et d'encadrer au quotidien sur le terrain tout ce petit monde.

Patrice GOURRAUD



## MANIFESTATIONS

**Mer 28 février • 17h00**

Saint-Georges // Espace Marcel Hasquin  
**Sœurs santiag.** Danse  
02.41.50.09.77



**Sam 10 mars**

Saint-Georges // Espace Marcel Hasquin  
**Soirée Saint Georges de France**  
A partir de 17h00. Réservation souhaitée  
[st.georges.sur.layon.rass@laposte.net](mailto:st.georges.sur.layon.rass@laposte.net)

**Sam 17 mars**

Saint-Georges // Espace Marcel Hasquin  
**Soirée choucroute** organisée par le Comité des Fêtes de Saint Georges.

**Vend 23 mars**

Saint-Georges // Espace Marcel Hasquin  
**Randonnée nocturne** – organisée par l'école Sainte Thérèse de Saint Georges



**Sam 14 – Dim 15 avril •**

Saint-Georges // Spectacle Espace Marcel Hasquin  
**Théâtre enfant** organisé par l'association La Flamme  
Réservations [asso.flamme@outlook.com](mailto:asso.flamme@outlook.com)

**Sam 21 avril • 12h00**

Saint-Georges // Espace Marcel Hasquin  
**Repas des aînés** organisé par la commune de Saint Georges sur Layon.

**Sam 21 avril • 20h30**

Saint-Georges // Espace Marcel Hasquin  
**Tango Argentin** - Milonga – Association La Flamme [asso.flamme@outlook.com](mailto:asso.flamme@outlook.com)

**Dim 29 avril**

Saint-Georges // Espace Marcel Hasquin  
**Vide grenier** organisé par le comité des Fêtes de Saint Georges sur Layon.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

MALINGE Rose le 24 octobre

### DÉCÈS

Madame PAUMEAU née RETHORE Simone 3 octobre  
Monsieur BILLY Maurice 29 octobre  
Madame ROUILLARD Jacqueline 7 novembre  
Madame RIO née POUPONNEAU Christiane 4 décembre

## INFOS PRATIQUES

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, la mairie déléguée de Saint-Georges-sur-Layon est ouverte les :

- Mardi : 9h – 12h30
- Jeudi : 14h – 18h30
- Vendredi : 8h30 – 12h30.

Une permanence aura lieu tous les premiers samedis de chaque mois de 10h à 12h à la mairie sans rendez-vous : Les 3 février – 3 mars – 7 avril – 5 mai – 2 juin.